

Groupe de travail télétravail – 5 mars 2021

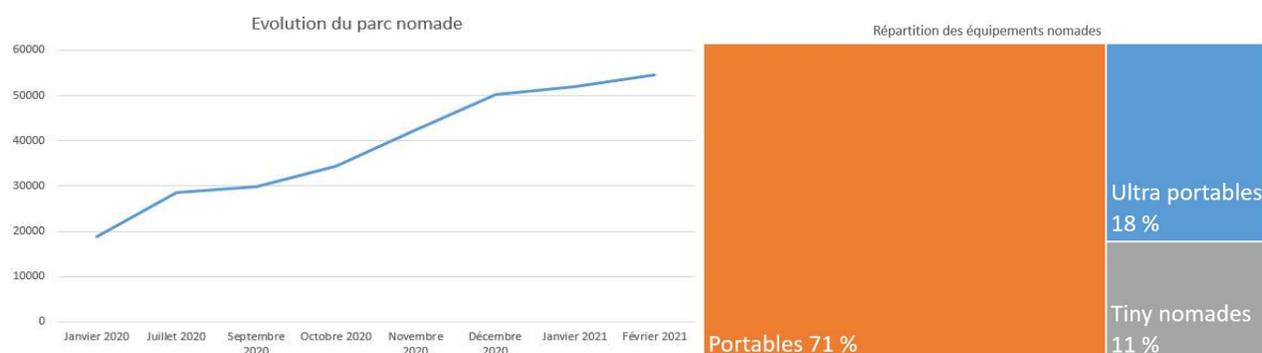
FICHE 2 - DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le déploiement du nouveau cadre réglementaire du télétravail sera conforté par une politique informatique volontariste. Une documentation actualisée sera mise à la disposition des directions, des cadres et des agents et l'offre de formation sera élargie. Enfin, des temps d'information et d'échange seront organisés afin de faciliter l'appropriation par les directions, les chefs de service et les agents du nouveau dispositif de travail à distance

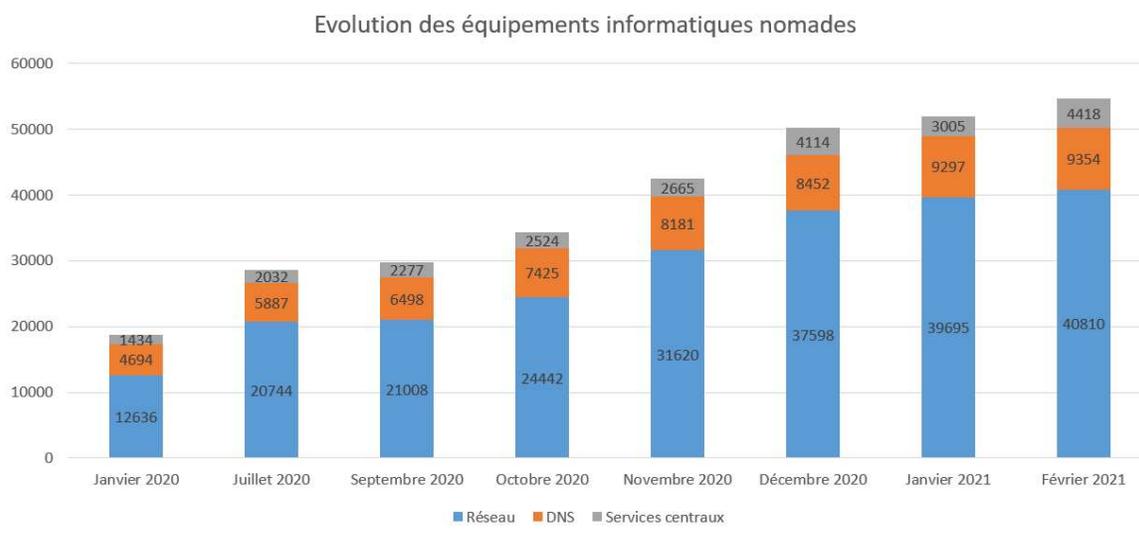
UN PLAN D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE D'ENVERGURE

Du fait de la crise sanitaire, le taux d'équipement en matériel nomade est passé de 20% fin 2019 à plus de 50% en février 2021, avec un objectif fin 2021 de 80% suite aux dernières commandes.

Le parc nomade est composé actuellement à 71 % de portables, 18 % d'ultra-portables et de 11 % de Tiny Nomades.



Sur un an, l'effort d'équipement a concerné l'ensemble des structures de la DGFiP. Le taux d'équipement a doublé pour les directions nationales, il a progressé de 208 % pour les services centraux et de 223 % pour le réseau.



Par ailleurs, pour permettre la continuité des activités pendant la crise, les accès aux applications métier ont été renforcés : plus de 300 applications sont désormais accessibles en télétravail, notamment les applications les plus utilisées telles que Adonis, Adélie, Hélios ou ILIAD (voir annexe).

Des accès temporaires à une dizaine d'applications ont été autorisés (MEDOC WEB, FDD, FDS, AMBRE...). Ces accès sont pour l'heure maintenus.

La [liste actualisée des applications ouvertes en télétravail](#) est accessible à tous sur le site intranet Ulysse rubrique télétravail.

En outre, le Service des systèmes d'information fait évoluer sa stratégie de gestion de parc : sur une cible de court terme, l'attribution du poste sera liée à l'agent et non plus à son service d'affectation facilitant ainsi la mise en place du télétravail pour l'agent volontaire.

Le recours au travail en déport d'écran (VPN profil 15) nécessitant deux postes de travail par agent est appelé progressivement à se tarir pour laisser la place à un matériel unique associé au profil de nomadisme adapté (VPN P10). A ce titre, les équipes d'assistance sont amenées à reparamétrer ces postes-

Enfin, un téléphone professionnel (smartphone ou téléphone « voix » peut être mis à disposition du télétravailleur uniquement selon les tâches télétravaillées et le positionnement du télétravailleur, notamment pour les agents appelés à répondre aux usagers.

Mi-février 2021, près de 30 000 téléphones portables ont d'ores et déjà été financés et mis à disposition des agents.

UNE COMMUNICATION ENRICHIE

> **En faveur des agents**

Les livrables et visuels présents dans la [rubrique télétravail](#) de l'intranet Ulysse/Les agents/Vie de l'agent, seront actualisés (dans le courant du 1^{er} semestre 2021) notamment :

- le guide de conseils pratiques à l'attention des télétravailleurs,
- la foire aux questions-agents,
- ainsi que la fiche sur le droit à la déconnexion.

Ce kit sera complété de la Charte relative aux droits et obligations du télétravailleur à la DGFIP ainsi que d'un visuel sur les 10 nouveautés à retenir permettant une appropriation rapide des points forts du nouveau dispositif.

> **En faveur des directions et des chefs de service**

Confrontés au développement rapide du télétravail pendant la crise sanitaire, les encadrants ont été conduits à modifier leurs pratiques managériales. Afin de les accompagner dans cette évolution du management à distance, des fiches pratiques présentant d'une part les modalités d'organisation du collectif de travail en mode « télétravail » et d'autre part les modalités de prise en charge des agents confrontés à un contexte difficile ont été mises à leur disposition dès le premier confinement et régulièrement actualisées.

Par ailleurs, une documentation sur l'usage des outils collaboratifs ainsi que le guide de la DGFAP sur le thème « télétravail et travail en présentiel : des repères pour adapter vos pratiques aux modes de travail mixte » sont accessibles dans la [rubrique Télétravail de l'Espace du manager](#) d'Ulysse cadres.

En complément et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire du télétravail, les directions et les chefs de service disposeront d'un « guide du télétravail » comportant à la fois les aspects RH et des conseils pratiques à l'attention des managers. Ce vademecum mettra notamment l'accent sur la ré-

flexion que chaque encadrant devra initier préalablement à la mise en place du télétravail au sein de son service. Ce travail préparatoire consistera notamment à évaluer les impacts du travail à distance dans son service, à mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires et à favoriser la cohésion d'équipe.

Un visuel sur les 10 nouveautés à retenir viendra également enrichir la rubrique télétravail d'Ulysse cadres.

Par ailleurs, la communauté wifip des référents télétravail animée par le bureau RH2C continuera de répondre aux interrogations des directions et de diffuser toute information utile sur le dispositif.

Enfin, une documentation pratique (sous forme de pas-à-pas) relative au traitement des demandes de télétravail dans SIRHIUS sera disponible sur l'intranet Ulysse.

DES RENCONTRES AVEC LES DIRECTIONS POUR FAVORISER L'APPROPRIATION DU DISPOSITIF

Le bureau RH-2C organisera des webinaires à l'attention des responsables des pôles pilotage et ressources et des référents télétravail des directions et de l'administration centrale.

Ces rencontres lui permettront de présenter les nouvelles modalités du télétravail ainsi que le futur processus SIRHIUS de gestion des demandes de télétravail.

Un point d'attention sera porté sur la nécessité pour chaque encadrant préalablement à la mise en œuvre du nouveau dispositif de télétravail d'organiser une réunion avec ses équipes pour les informer des nouveautés à venir, engager une réflexion sur l'organisation des activités du service dans un contexte de travail mixant présentiel et travail à distance et enfin inviter ceux qui le souhaitent à candidater au télétravail.

UN DISPOSITIF DE FORMATION RENFORCÉ

Les modules d'e-formation conçus par l'IGPDE à destination des chefs de service et des télétravailleurs pour les aider à mieux appréhender la notion de télétravail ont été mis à jour des évolutions réglementaires.

Le suivi du module « Devenir télétravailleur » sera désormais obligatoire, chaque nouveau travailleur à distance s'engageant à suivre cette formation.

Par ailleurs, les responsables de service bénéficieront à partir de 2021 d'une formation de deux jours organisées par l'ENFIP.

Elle portera sur les outils à mettre en place pour favoriser la cohésion des équipes lorsque celles-ci fonctionnent en mode hybride. Elle s'organisera autour de nombreux jeux de rôles (organiser le travail, suivre l'activité tout en favorisant l'autonomie, communiquer, faire vivre le collectif, etc...).

Enfin, les chefs de service seront invités à s'exprimer dans le cadre de réunions d'accompagnement aux transformations (séminaires organisés par la mission d'accompagnement des cadres, ateliers participatifs managériaux...) ou de groupes de travail qui pourraient être organisés à l'initiative des directions.

ANNEXE

I. Panorama des principales applications télétravaillables

Application	Part des agents qui utilisent l'application	Statut
ADONIS	35 %	Télétravaillable
ADELIE	23 %	Télétravaillable
HELIOS	21 %	Télétravaillable
ILIAD	14 %	Télétravaillable
MEDOC/MEDOC WEB	12 %	Télétravaillable (temporaire – dispositif de crise)
EDEN RH	12 %	Télétravaillable
NAUSICAA	11 %	Télétravaillable
GESPRO	10 %	Télétravaillable
E CONTACT	10 %	Télétravaillable
FICOBA	10 %	Télétravaillable
ALPAGE	9 %	Télétravaillable
RAR	8 %	Télétravaillable
COMPAS	8 %	Télétravaillable
BNDP	7 %	Télétravaillable
CHORUS	6 %	Télétravaillable partiellement*
RIALTO	6 %	Télétravaillable
MAJIC WEB	5 %	Télétravaillable
FIDJI	5 %	Télétravaillable
SIRHIUS PRO	4 %	Télétravaillable
CAISSE	4 %	Télétravaillable
BOFIP IMPOTS	3 %	Télétravaillable
MADHRAS	3 %	Télétravaillable
LASCOT	3 %	Télétravaillable
GESTPART	3 %	Télétravaillable
SIRHIUS PART	3 %	Télétravaillable
RECMEN	3 %	Télétravaillable
ALTO2	3 %	Télétravaillable
AGIR	2 %	Télétravaillable
DELPHES	2 %	Télétravaillable
ERICA	2 %	Télétravaillable
PATRIM	1 %	Télétravaillable
CDG D Etat	1 %	Télétravaillable
AMD	1 %	Télétravaillable
FICOVIE	1 %	Télétravaillable
REP	1 %	Télétravaillable
PAY	1 %	Télétravaillable
CEP	1 %	Télétravaillable
ANAFI	1 %	Télétravaillable

*Ouverture progressive par l'AIFE (formulaire et chœur sont déjà accessibles)

II. Les applications télétravaillables de manière temporaire dans le cadre du dispositif exceptionnel de crise sanitaire

Application	Observations	Domaine
AMBRE		Fiscalité
ANTAI	AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (envoi de fichiers <i>amendes</i>)	Fiscalité
CHORESE		Transverse
EDR@		Transverse
FDD	CHORUS DEPLACEMENTS TEMPORAIRES	Transverse
FDS	FDS.BERCY.DGFIP – Indus du fonds de solidarité des entreprises	Gestion publique
MEDOC WEB	MEDOC WEB	Fiscalité / recouvrement
MEDOC WEB DGE	MEDOC WEB DGE	Fiscalité / recouvrement
REMU		Gestion publique

III. Les applications non télétravaillables en raison de la sensibilité des données

Application	Observations	Domaine
ACISV2	Application de Contrôle de l'Impôt sur les Sociétés / Calcul et liquidation de l'IS, relances et statistiques	Fiscalité
CDL-CDE		Gestion publique
CENTAURE	Centralisation des balances des établissements à autonomie financière	Gestion publique
CIRCL		Gestion publique
CLE PEDI	Génération des outils de sécurisation des partenaires EDI / Application de génération des outils de sécurisation des partenaires EDI	Fiscalité
DDR3		Gestion publique
ECUME		Gestion publique
GESVI	Gestion des valeurs inactives au service comptabilité des postes centralisateurs	Gestion publique
GOLD	Application de suivi des paiements différés et/ou fractionnés des droits d'enregistrement	Fiscalité
IFI-CDA		Fiscalité
IR-CDA		Fiscalité
LIDO		Fiscalité
PAY/PAYSAGE	Paiement des traitements, salaires, et accessoires aux fonctionnaires et agents des budgets civils de l'État	Gestion publique
SAM-WEB		Gestion publique
SCR3		Gestion publique
VIR	virements entre postes comptables	Gestion publique

IV. Les applications dont l'accès n'est pas autorisé en télétravail pour des raisons techniques

Application	Observations	Domaine
ARA	Affichage des remises d'avis ou documents	Fiscalité
Boite CCN et CN3	accès au réseau de coopération entre pays de l'UE	Fiscalité
CATLOC	Comptes à terme des collectivités locales	Gestion publique
CDGDETAT	COMPTES DE GESTION DEMATERIALISE ETAT ET EDMN	Gestion publique
CDT	DFTNET - Déposants Fonds Trésor-application interNet	Gestion publique
CEP	COLLECTE DE L'EPARGNE PUBLIQUE	Gestion publique
FLORE		Transverse
GRR	Gestion des réservations des ressources	Transverse
INDIA	INDIALOLF – Infocentre National de la Dépense et les Informations Associées	Gestion publique
LORCA	Logiciel d'Organisation du Recrutement par Concours Administratif	Transverse
Plateformes Ulysse / locaux	plateformes du webmaster pour la mise à jour des intranets	Transverse
PVA	(Administration des) Points de Vente Agréés	Gestion publique
REGISIR (outil)	collecte d'information auprès des tiers déclarants	Fiscalité
SAS Enterprise	logiciel de statistiques	Fiscalité
SOCET	Gestion et suivi des sociétés étrangères	Fiscalité
TOSCANE		Fiscalité